

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 4 juin 2024

Délibération
n° 103-2024
Point 4.12.11

Point 4.12.11 de l'ordre du jour

Tarification 2024-2025 d'accès au Service des sports

EXPOSE DES MOTIFS :

Le produit de la CVEC mis en place par la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) permet à l'université de prendre en charge le service des sports par les publics en formation initiale.

En dehors des situations couvertes par la CVEC, ou des dispositifs spécifiques prévus par de nouveaux accords-cadres, le tarif étudiant pour les établissements sous convention est de **25 euros** (TNS, UHA) ou **40 euros** (ERAGE).

Pour information :

- Personnel Unistra catégorie C :
 - Sans aide du SPACS : **40 euros** ;
 - Avec aide du SPACS : **20 euros**.
- Personnel Unistra catégorie B et A:
 - Sans aide du SPACS : **50 euros** ;
 - Avec aide du SPACS : **35 euros**.
- Personnel des établissements sous convention¹ catégorie C :
 - **50 euros**.
- Personnel des établissements sous convention catégorie B ou A :
 - **60 euros**.
- ALUMNI (dans la limite des capacités d'accueil)
 - **60 euros**.

Le 7 mai 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 24 voix pour.

¹ Etablissements sous convention : INSA, ENGEES, ENSAS, BNU, CANOPE, CNRS, CROUS, DRJSCS, ERAGE, HEAR, UHA, TNS, INSERM

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	3
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la tarification 2024-2025 d'accès au Service des sports.

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 13 juin 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT